

Numéro 16

novembre 2010

CE du centre du 24/09/2010 :

Lors de la fermeture estivale, les 14 salariés comptés présents sont essentiellement des salariés en mission aux EAU ou travaillant sur des offres VCI ; la CFDT déplore que les cas de salariés demandant une dérogation à titre personnel ne soient plus considérés recevables. La Direction lors de sa présentation des contrats d'apprentissage nous informe de sa volonté d'augmenter le niveau des effectifs en alternance de 2% à 3% ; si la CFDT approuve cette volonté, elle considère qu'il faut aller plus loin notamment pour préparer la reprise, et les départs en retraite dès 2014 (les personnes nées en 1953 partant à 61 ans).

Serge GAUBERT

DP du centre sept/oct 2010 :

Pour septembre, une seule question, posée par nous sur le nouvel annuaire et une réponse satisfaisante (voir CR). En octobre nous avons souhaité un bilan des absences lors des journées de mobilisation nationale sur la réforme des retraites. Réponse : "La DRH ne communique pas sur ce sujet.". Outre que nous ne soyons pas certains qu'on puisse nous refuser cette information, nous nous demandons bien pourquoi ...

Didier DAVOINE

Vos élus CFDT vous souhaitent de très bonnes fêtes de fin d'année, ainsi qu'à tous vos proches ...

Siège :

Le tribunal a tranché le 7 septembre, les dernières élections sont annulées suite au différent organisationnel qui opposait la CGT et la direction. Vos ex-élus CFDT et CFE-CGC sont comme vous les otages de cette décision et vous prient de bien vouloir les excuser de devoir suspendre leurs activités (DP, CE, CHSCT, gestion des ASC, ...) jusqu'à ce qu'une solution alternative soit mise en place. Nous mettons bien entendu tout en œuvre pour pouvoir continuer à assurer le service que nous pensons vous devoir.

Dernière minute : Satory, le 23 novembre 2010, les organisations syndicales de Satory Est se sont réunies ce jour pour signer un accord avec la direction. Cet accord, valable 3 mois, a permis la désignation d'un « administrateur ad-hoc » en la personne de Laure Pico pour gérer les activités sociales et culturelles, dans l'attente de prochaines élections. Grâce à cet accord, les salarié(e)s de Satory Est peuvent de nouveau bénéficier des activités tout en étant subventionné(e)s. Cette solution est celle proposée et soutenue par vos représentants devant la direction depuis le 24 septembre.

Vos représentants CFDT du siège

CE du centre du 28/10/2010 :

Concernant la situation de l'emploi et le plan de charge, les effectifs opérationnels sont stables autour de 460 personnes dont 356 cadres, 100 ETAM et 6 ouvriers ; pour le plan de charge, la CFDT relève que les études autofinancées représentent 50% du budget, demande que cet effort soit maintenu pour préparer l'avenir, mais s'inquiète de voir des études amonts traitées par des sociétés comme MARS dans le cadre du contrat SCORPION au détriment d'une entité comme EAT dont c'est la raison d'être, avec le risque de voir ses compétences s'effilocher.

Concernant le point sur la crèche de Satory, le prestataire retenu "Maison Bleue" dont le réseau est étendu permet de mieux répondre aux attentes des salarié(e)s qu'une seule crèche comme imaginée au départ de ce projet ; à ce jour, sur 10 berceaux au budget, 4 sont logés, 5 sont réservés, 1 reste libre. La CFDT demande que la Direction renforce sa communication sur ce sujet ; actuellement, les berceaux logés ou réservés sont à Boulogne, Elancourt, Le Mesnil St Denis, Versailles et Viroflay.

Concernant l'annulation des élections CE/DP de Satory Est et ses conséquences sur Satory Ouest, point à l'ordre du jour demandé par les élus CGT, la direction confirme que les salarié(e)s de Satory Ouest ne sont pas touchés. La CFDT s'étonne alors de voir un élu CGT proposer le vote d'une résolution sans concertation préalable avec les autres OS comme c'est l'usage. Elle est sans rapport avec les salariés de notre centre, et surtout un accord entre la Direction de Satory Est et les 3 organisations syndicales était sur le point d'aboutir pour permettre aux salarié(e)s de ce centre de récupérer leur droit à être subventionné(e)s. De surcroît, cette résolution qui vise à ponctionner la subvention versée par la Direction de Satory Ouest pour aider les salarié(e)s de Satory Est est illégale.

Jean-Pierre TANGUY

Commission restauration :

La fréquentation du RIE, environ 60% de salariés de Nexter, 20 % de Citroën Sport, 11 % de RTD, le reste se partageant entre les différentes sociétés comme LCPC, INRETS, THALES, CERGY, BRINKS.

Des actions sont menées pour améliorer les goûts des plats et des légumes.

Le CHSCT de Citroën Sport a fait une enquête qui met en évidence un mécontentement de leurs salariés concernant la propreté des couverts, la qualité des fruits, la présence de matière grasses dans les viandes et poissons.

Le contrat de restauration se terminant en fin d'année, ce point est en cours de négociation par les achats pour un renouvellement qui reste à confirmer.

Alain CHARRIER

[RESPECTÉS]

Vous adhérez à l'idée d'un syndicalisme sans complaisance mais constructif ?

Concrétisez votre idée, adhérez à la CFDT !